

N° 10

Séance du 20 juillet 2021

OBJET :

**AVENANT
AU MARCHÉ
D'ETUDE
POUR LE
TRANSFERT
DE LA
COMPÉTENCE
EAU
ET ETUDE
PATRIMONIALE**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 13 juillet 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 20 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PAQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Thierry CHAVAREN par Jean-Claude PELLEGRINI, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Yves DUPORT par Marc MARLEF, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry MISSONNIER par Sylvie PERRIN, Marie-Gabrielle PFISTER par Michel RAYMOND, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Olivier GAULIN à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210720-20210720_CC_D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2021



GRIVILLERS à Abderrahim BENTAYEB, Olivier JOLY à François MATHEVET, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à Ghyslaine POYET

Absents excusés : André GAY, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : GENE BRIER Sylvie

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'eau potable,

Vu l'étude pour le transfert de la compétence eau potable et la réalisation du schéma directeur afférent lancés en 2019 par Loire Forez,

Considérant le marché d'étude attribué au bureau d'études ALTEREO pour un montant de 978 179 € HT,

L'étude est subventionnée à hauteur de 605 278,50 € HT par l'agence de l'eau Loire Bretagne et de 153 400 € HT par le Département soit plus de 77 % d'aide sur cette étude.

Le cahier des charges prévoyait le géoréférencement d'environ 1 000 km de réseau (non-connaissance des linéaires existants et objet de la présente étude). Cette estimation est largement en dessous de la réalité puisque les reconnaissances de terrain mettent en évidence plus de 2 400 km de réseau aujourd'hui. Afin d'avoir un repérage exhaustif des réseaux d'eau potable, il est nécessaire de géo-référencer l'ensemble du patrimoine.

De plus, il n'était pas prévu dans l'étude de travailler sur la reprise des syndicats dits « à cheval » ni de travailler sur la délégation de gestion de la compétence à certaines communes. En effet, la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a ouvert la possibilité de déléguer aux communes la compétence transférée. Dans un 1^{er} temps, ce sont 11 communes qui ont demandé la délégation et finalement 5 conventions ont été signées (une commune a annulé depuis sa convention). Un travail non prévisible a donc été réalisé par le bureau d'études.

Enfin, dans le cadre des échanges avec les différentes parties prenantes dont les communes, le nombre de réunions nécessaires pour réussir ce transfert a été augmenté : COPIL, Cotech, réunions communes et syndicats, réunions de bassins versant, réunions de secteur et de pôle ...). Ce sont plus de 34 journées de travail supplémentaire pour la préparation et l'animation de ces temps de travail nécessaires pour finaliser le transfert (2021-2022).

Aussi afin de finaliser cette étude, il y a lieu de faire un avenant au marché dont le détail est le suivant :

Bilan évolution du marché [€ HT]	Coûts
Marché initial	978 197,00
Moins-values sur DQE	-7 175,00
Complément analyses et réunions pour délégations d'exploitation sur cinq communes (Sauvain, Margerie-Chantagret, Boën-sur-Lignon, La-Valla-sur-Rochefort et Noirétable)	20 700,00
Complément réunions transfert de compétences, déduction faite de la plus-value liée aux délégations d'exploitation sur 5 communes	9 900,00
Complément périmètre géoréférencement	303 331.14
Complément réunions étude patrimoniale et schéma directeur	16 500,00
Complément pour prestations de recueil de données, de reconnaissances terrain et d'intégration des données différée dans les analyses et restitutions pour les cinq communes en délégation d'exploitation	20 175,00
Complément pour prestations de recueil de données, de reconnaissances terrain et d'intégration des données différée dans les analyses et restitutions pour les trois syndicats initialement maintenus puis intégrés au 1er janvier 2021	60 525,00
Accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle du transfert de compétence	22 500,00
Total marché final	1 424 653.14

Le montant de l'avenant est de 446 385 HT soit 45.6% d'augmentation. L'agence de l'eau Loire Bretagne a été sollicitée pour un complément de financement sur cet avenant (environ 70 % d'aide sur la partie gestion patrimoniale).

Pour mémoire, la délibération du conseil communautaire du 05 février 2019 avait fixé un montant maximum d'étude à 1 500 000 € HT. Le présent avenant reste dans l'épure initiale et confirme le besoin alors estimé.

Cet avenant a été présenté en commission d'appel d'offres le 6 juillet dernier et a reçu un avis favorable.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant au marché d'étude de transfert et schéma directeur d'eau potable,
- autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour et 1 voix contre, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant au marché d'étude de transfert et schéma directeur d'eau potable,
- autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 20 juillet 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*